



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de maintenance en chauffage

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Agent de maintenance en chauffage

1. Références de la spécialité

Niveau : V

Code(s) NSF : 227 r - Energie, génie climatique-

Code(s) Rome : I1308, F1603

Formacode : 22654, 22486

Date de l'arrêté : 06/11/2013

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 23/11/2013

Date d'effet de l'arrêté : 19/12/2013

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel **des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation**, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Elle est constituée de deux parties :

- Mise en situation professionnelle :

- Dépannage réglage d'un équipement de chauffe fioul.
- Dépannage réglage d'un équipement de chauffe gaz.
- Dépannage réglage d'un générateur gaz mural.

- Questionnaire professionnel

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	3/24

En annexe du DSPP, le candidat décrit son expérience en maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance. Il cite les types d'appareils sur lesquels il est intervenu et les pannes couramment rencontrées.

- c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).
- d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.
- ***Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.***

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	4/24

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel AMC

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.	00 h 15 mn	Le jury interroge le candidat à partir de son annexe du DSPP.
Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance. Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance. Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance. Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance. Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance.	04 h 30 mn	Le jury décide des pannes à réaliser sur les équipements.
- Questionnaire professionnel	Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol. Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides. Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.	00 h 30 mn	Le questionnaire professionnel est passé simultanément par l'ensemble des candidats.
- Entretien technique		00 h 00 mn	
Entretien final		00 h 15 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur son DSPP.
	Par candidat, durée de l'épreuve	05 h 30 mn, dont 00 h 30 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	5/24

Néant.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	6/24

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.						
Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol.	Les procédures de mise en eau et de mise en service de l'installation sont maîtrisées. Les procédures de réglage et de contrôle des systèmes de régulation sont connues. Les causes de dysfonctionnement et les remèdes sont maîtrisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance.	Le contrôle de l'état et du fonctionnement de l'équipement de chauffe est réalisé. Le circuit d'alimentation de combustible est contrôlé. Les causes de dysfonctionnement de l'équipement sont repérées. L'environnement et l'équipement sont restitués en bon état. Les informations et conseils donnés sont clairs et cohérents. Tous les documents afférents à l'intervention sont correctement renseignés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.	L'utilisation des outillages spécifiques est correcte et appropriée. La méthodologie de recherche de panne est cohérente avec les symptômes. Le dépannage du brûleur assure un fonctionnement fiable et en toute sécurité. Le réglage du brûleur permet d'obtenir la puissance demandée. Le réglage de la combustion permet un fonctionnement économique et peu polluant du brûleur. L'environnement et l'équipement sont restitués en bon état. Les informations et conseils donnés sont clairs et cohérents. Tous les documents afférents à l'intervention sont correctement renseignés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	7/24

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance.	Les procédures de détermination et de réglage de la puissance sont maîtrisées. Les procédures de contrôle et de réglage de la combustion sont maîtrisées. Les causes de dysfonctionnement et leurs remèdes sont maîtrisés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides.	Les procédures de mise en service et de maintenance spécifiques aux différents équipements sont maîtrisées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.						
Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.	Les procédures de mise en eau et de mise en service de l'installation sont maîtrisées. Les causes de dysfonctionnement et leurs remèdes sont maîtrisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance.	Les puissances en chauffage et en sanitaire sont celles demandées. Le fonctionnement, les sécurités et les régulations sont contrôlés. L'environnement et l'équipement sont restitués en bon état. Les informations et conseils donnés sont clairs et cohérents. Tous les documents afférents à l'intervention sont correctement renseignés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance.	L'utilisation des outillages spécifiques est correcte et appropriée. La méthodologie de recherche de panne est cohérente avec les symptômes. Le dépannage du générateur assure un fonctionnement fiable et en toute sécurité. L'environnement et l'équipement sont restitués en bon état. Les informations et conseils donnés sont clairs et cohérents. Tous les documents afférents à l'intervention sont correctement renseignés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.	Les procédures mises en oeuvre répondent aux exigences de performance et de fonctionnalité propres aux équipements.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Obligations réglementaires le cas échéant :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	8/24

Les <u>compétences professionnelles</u> du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Néant.						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	9/24

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Diagnostiquer un problème et le résoudre	La méthodologie de recherche de panne est cohérente avec les symptômes. Le diagnostic est juste et précis. Le dépannage permet un fonctionnement fiable et en toute sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes	Le bon fonctionnement est systématiquement contrôlé après chaque intervention. Les procédures de contrôle préconisées par le constructeur sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	10/24

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent lors du déroulement de la mise en situation professionnelle pour observer le comportement professionnel du candidat.
Le jury n'intervient pas auprès du candidat, sauf en cas de mise en danger des personnes. Dans ce cas, il peut mettre fin à l'épreuve et le consigner dans le procès-verbal.

Conditions particulières de composition du jury :

Néant.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Les candidats répondent au questionnaire professionnel sous le contrôle d'un surveillant d'examen ou d'un membre du jury.
Une personne habilitée à intervenir sur les locaux et les installations est à la disposition du jury. Elle mettra en panne les appareils, selon ses indications.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	11/24

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Agent de maintenance en chauffage

➤ **Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel**

Plateau technique accessible à tous et comportant des équipements thermiques spécifiques à la formation ou à la session de validation.

➤ **Les locaux pour la session TP**

Désignation et description des locaux	Observations
Un atelier comportant des espaces individuels de surface suffisante pour le travail des candidats et l'observation du jury. Le local dispose des équipements de sécurité préconisés par l'organisme de contrôle ou le service prévention.	Néant
Une salle pour le passage du questionnaire professionnel.	Néant.
La même salle ou une plus petite pour le questionnement à partir de l'annexe DSPP et l'entretien final.	Local permettant la confidentialité des échanges.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	12/24

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 14 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Equipements thermiques muraux et au sol de petite puissance, circuits hydrauliques, alimentation électrique et alimentation combustibles, évacuation des gaz brûlés et de la chaleur produite : - 4 postes de travail équipés chacun d'un générateur mural gaz mixte, - 4 postes de travail équipés chacun d'un générateur au sol équipé d'un brûleur fioul. - 4 postes de travail équipés chacun d'un générateur au sol équipé d'un brûleur gaz.	Néant
Machines et matériel	Stock de pièces détachées défectueuses pour la création des pannes.	Néant
Outillage	Contrôleur de combustion.	Multimètre électrique, manomètres, vacuomètre, déprimomètre, opacimètre, thermomètres, débitlitre.
Petit outillage	Micro ampèremètre, baromètre.	Caisse à outil du dépanneur.
Equipements de protection individuelle (EPI)	Néant	Gants et lunettes de protection aux risques électriques Gants de manutention Masque de protection type FFP3 (EN149-2001)
Matière d'œuvre	Fioul domestique, gaz naturel, eau, électricité.	Chiffons, Téflon, « mille bulles », papier pour opacimètre, ampoules d'analyse CO.
Documentation	Notices techniques constructeurs des équipements proposés. Notices d'utilisation des outillages de mesure.	Néant

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	13/24



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Agent de maintenance en chauffage

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de maintenance en chauffage

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance. Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance. Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.	03 h 00 mn	En présence permanente du binôme évaluateur, le candidat devra effectuer, sur deux équipements de chauffe de petite puissance étant équipés, l'un d'un brûleur fioul domestique, l'autre d'un brûleur gaz, atmosphérique ou à air soufflé : Sur l'équipement de chauffe fioul : 1 h 30 mn - un dépannage du brûleur fioul, - un réglage de puissance et de combustion du brûleur fioul, - un contrôle de fonctionnement de l'équipement complet, - un compte rendu écrit et oral d'intervention. Sur l'équipement de chauffe gaz : 1 h 30 mn - un dépannage du brûleur gaz, - un réglage de puissance et de combustion du brûleur gaz, - un contrôle de fonctionnement de l'équipement complet, - un compte rendu écrit et oral d'intervention.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides. Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol.	00 h 40 mn	
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à	<input type="checkbox"/>			

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	17/24

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
partir d'une annexe DSPP				
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	03 h 40 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	18/24

CCP 2 - Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance. Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance.	02 h 00 mn	En présence permanente du binôme évaluateur, le candidat effectue, sur deux générateurs muraux mixtes de marques différentes : Sur le premier : 1 h 00 mn - un contrôle de l'installation à l'arrêt avant mise en service, la mise en eau de l'installation et le raccordement électrique du générateur, - la mise en service du générateur mural gaz, - le réglage des puissances, - le contrôle de fonctionnement de sécurité, - un compte rendu écrit et oral d'intervention. Sur le second : durée 1 h 00 mn - un dépannage, - un contrôle de fonctionnement après dépannage, - un compte rendu écrit et oral d'intervention.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.	00 h 30 mn	
Entretien technique	<input type="checkbox"/>			
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.	00 h 10 mn	Le binôme évaluateur interroge le candidat sur cette compétence à partir d'une annexe de son DSPP.
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			02 h 40 mn 00 h 10 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	19/24

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	AGENT DE MAINTENANCE EN CHAUFFAGE Arrêté du 07/12/2010	N° CCP	Agent de maintenance en chauffage Arrêté du 06/11/2013
CCP 1	Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipées de générateurs fioul ou gaz au sol.	CCP 1	Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.
CCP 2	Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipées de générateurs muraux gaz	CCP 2	Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	20/24

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	21/24

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
AMC	TP-00478	RC	06	16/05/2013	23/11/2013	22/24

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

